

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37-367-1927 Démission.

n° 37-367-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juin 1927

Numéro JO

n° 367 du 30/06/1927

Date du numéro

30 juin 1927

TEXTE INTÉGRAL

la démission de l'interprète Doale Bonn est acceptée, pour compter du 1^{er} juin 1927. A litre d'ancienneté de services, une gratification égale à deux mois de solde et indemnités est allouée au nommé Doalé Boun. Il lui est alloué, pour compter du 1^{er} août 1927, un secours temporaire annuel de 1.200 francs payable par trimestre.